

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

---

RÉFORMER LE MODE D'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE PARIS ET DES  
CONSEILS MUNICIPAUX DE LYON ET MARSEILLE - (N° 451)

## SOUS-AMENDEMENT

N° CL72

présenté par

M. Isaac-Sibille, M. Martineau et M. Lhardit

à l'amendement n° CL65 de M. Mattei

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.